



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mil, le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21.

Présents : Mme GANDEMER P., Mrs BOLTEAU D., LEMOINE V., Mme BOULIGAND A., Mrs DELHOMMEAU G., SORIN J-F., BONNET D., HERY D., KERVRAN H., Mme BATARD D., Mrs LEBRETON A., ROUSSEAU R., CARTRON J-M., Mme BELLEIL Ch., Mrs PERIDY M., PETIT J., Mme BOSSIS G., Mr SAUNIER M., M. LEPAROUX J.

Absents et excusés : Mr BOURCIER D. qui a donné pouvoir à Mr LEBRETON A.; Mr LEBRETON R. qui a donné pouvoir à Mr BONNET D.  
Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

**OBJET : NOMINATION DE RUES DANS LE LOTISSEMENT DU LAC**

Affiché le

Reçu en Préfecture le

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212- 2 et L.2213-1,

Vu la proposition formulée par Christian Joyau (propriétaire des résidences du Lac) de donner des dénominations à deux voies situées dans le lotissement du Lac,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à cette proposition ,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer officiellement ces 2  
rues :

- 1) **rue des Cygnes** ( rue qui monte )
- 2) **rue des Nénuphars** ( rue perpendiculaire)

Fait à Vieillevigne le 21 juin 2000  
Certifié exécutoire,  
Affiché le 21 juin 2000  
Transmis le 21 juin 2000  
Le Maire,  
P. GANDEMER

Le Maire,  
P. GANDEMER





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mil, le 19 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de VIELLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21.

Présents : Mme GANDEMER P., Mrs BOLTEAU D., LEMOINE V., Mme BOULIGAND A., Mrs DELHOMMEAU G., SORIN J-F., BONNET D., HERY D., KERVRAN H., Mme BATARD D., Mrs LEBRETON A., ROUSSEAU R., CARTRON J-M., Mme BELLEIL Ch., Mrs PERIDY M., PETIT J., Mme BOSSIS G., Mr SAUNIER M., M. LEPAROUX J.

Absents et excusés : Mr BOURCIER D. qui a donné pouvoir à Mr LEBRETON A.; Mr LEBRETON R. qui a donné pouvoir à Mr BONNET D.  
Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

**OBJET : NOMINATION DE RUES DANS LE LOTISSEMENT DU LAC**

Affiché le

Reçu en Préfecture le

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212- 2 et L.2213-1,

Vu la proposition formulée par Christian Joyau (propriétaire des résidences du Lac) de donner des dénominations à deux voies situées dans le lotissement du Lac,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à cette proposition ,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer officiellement ces 2  
rues :

- 1) **rue des Cygnes** ( rue qui monte )
- 2) **rue des Nénuphars** ( rue perpendiculaire )

Fait à Vieilleville le 21 juin 2000  
Certifié exécutoire,  
Affiché le 21 juin 2000  
Transmis le 21 juin 2000  
Le Maire,  
P. GANDEMER

Le Maire,  
P. GANDEMER

